



CHARTRE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME AE

(Analyses Élémentaires)

Version 1.0 – Octobre 2017

Rédacteurs : P. Bustamante & C. Churlaud

Cette chartre décrit les règles d'utilisation principales de la plateforme Analyses Élémentaires du laboratoire LIENSs pour des membres du laboratoire ou des personnes extérieures au laboratoire. Elle résume les principaux points du règlement complet de la plateforme, et doit être signée par toute personne venant travailler dans ses locaux (ainsi que par leur responsable/encadrant s'il s'agit d'un non-permanent/doctorant/étudiant stagiaire du LIENSs), qui reconnaît ainsi avoir lu et accepté l'ensemble des règles édictées dans le règlement complet (ce dernier est disponible auprès des référents de la plateforme).

Accès aux locaux de la plateforme

- Toute personne désirant venir travailler sur la plateforme doit avoir lu le règlement intérieur et signé la présente charte,
- La plateforme est ouverte du **lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (le mercredi de 9h00 à 16h00)** sous condition de la présence d'un des personnels de la plateforme,
- Les utilisateurs extérieurs doivent obligatoirement avoir un responsable chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé appartenant au laboratoire LIENSs,
- Les responsables de stage ou directeurs de thèse, doivent également signer la charte des étudiants qu'ils encadrent et donc lire le règlement,
- Les stagiaires ne sont pas autorisés à travailler seuls dans les locaux,
- L'accès aux équipements de la plateforme n'est possible qu'**en présence d'un des personnels de la plateforme et si les créneaux horaires ont été réservés au préalable.**

Utilisation des équipements

Réservation :

Les analyseurs de mercure (AMA) doivent être réservés (cf. règlement complet) en utilisant l'ENT de l'Université de La Rochelle : ENT / Mes Outils / EdtWeb / Objets / Appareils CCA / Analyseur de mercure N°1 ou Analyseur de mercure N°2.

Quant aux appareils de préparation, les réservations se font directement par mail ou par téléphone auprès de l'équipe de la plateforme AE :

Carine CHURLAUD : 05 46 45 86 42 (interne : 86 42) / carine.churlaud@univ-lr.fr

Maud BRAULT-FAVROU : 05 46 45 86 41 (interne : 86 41) / maud.brault-favrou@univ-lr.fr

La réservation implique l'engagement d'utilisation : en cas d'abus, les réservations ultérieures des utilisateurs non respectueux de cette règle pourront être annulées.

Les stagiaires et personnes extérieures n'ayant pas accès à l'intranet de l'ULR doivent faire la réservation via leur responsable.

Priorités

Le principe de base est celui du « premier arrivé – premier servi », mais les priorités peuvent être modifiées par l'équipe référente pour des raisons techniques ou d'urgence (stages, réparation, maintenance...).

Principe de fonctionnement

Tout développement de protocole sera mené en relation avec les référents scientifique et technique de la plateforme. Pour les personnes extérieures au laboratoire, une collaboration scientifique sera établie. Les analyses de mercure en routine demandées, que ce soit par les personnes internes au LIENSs ou externes, seront menées par le demandeur. L'équipe de la plateforme n'a pas pour rôle de conduire des analyses de mercure en routine (sauf éventuellement et exceptionnellement dans le cadre d'une collaboration et/ou d'une prestation de service).

Formation

Pour une utilisation optimale des équipements, la plateforme organise des formations qui sont adaptées au besoin de chacun (objectifs et temps de formation). Pour avoir accès de façon autonome aux analyseurs de mercure et appareils de préparation de la plateforme, tout utilisateur devra avoir suivi une formation dispensée par l'équipe de la plateforme.

Hygiène et sécurité

Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du laboratoire.

Un mode d'emploi de chaque équipement est mis à disposition auprès de chaque appareil. L'utilisateur s'engage à suivre les protocoles de façon stricte (allumage/extinction des appareils, protocoles de rinçage, nettoyage...).

Les consommables pour les analyses de routine sont fournis par la plateforme, à charge aux utilisateurs de signaler le besoin de renouvellement.

La dégradation des équipements pourra conduire à l'exclusion de l'accès à la plateforme des utilisateurs concernés et à la facturation correspondante au(x) responsable(s) pour leur remise en état.

Gestion de la plateforme

Le coût des analyses varie selon le type de prestation : interne LIENSs, interne Université de La Rochelle, externe public, externe privé.

Avant chaque analyse, un devis sera établi par le référent technique de la plateforme. Ce devis devra être signé par le demandeur et retourné au référent technique avec un bon de commande.

Une fois les analyses terminées, une facture sera éditée.

Valorisation des résultats

Tout utilisateur interne ou externe s'engage à reconnaître la plateforme pour les analyses effectuées sur les instruments.

* dans le cadre de collaboration interne ou externe qui a demandé du développement spécifique et/ou une participation intellectuelle et/ou technique de la part de l'un des référents, le(s) personnel(s) de la plateforme sera (seront) intégré(s) dans la liste des co-auteurs de publications, communications écrites et/ou orales.

* dans le cadre de mise à disposition des équipements, la reconnaissance de la plateforme devra être indiquée dans les publications (cf. règlement pour la phrase type).

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement de la plateforme Analyses Élémentaires du LIENSs :

Utilisateur	Responsable
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date :	Date :
Signature :	Signature

Vu par le référent scientifique de la plateforme :

Paco Bustamante

Date :
Signature :

Vu par le référent technique de la plateforme :

Carine Churlaud

Date :
Signature :